



De la CNTISE à la CICM : 25 ans de politique d'intégration



EDITO

Céline Maye, déléguée aux étrangères et aux étrangers, cheffe du service de la cohésion multiculturelle

NeuchàToi n'est qu'une des nombreuses actions née du travail de dialogue entamé il y a 25 ans entre l'Etat, les associations, les partenaires sociaux et les collectivités migrantes. Dans son rôle, au côté du service de la cohésion multiculturelle (COSM), la CICM a en effet été consultée sur des projets, les a discuté et en a impulsé plusieurs. Et si la CICM a changé plusieurs fois de noms, a connu différents présidents, de nouvelles institutions et services autour de la table, qu'elle est plus diverse (en genre et en origines) aujourd'hui qu'hier, elle demeure un espace de dialogue essentiel pour co-construire le vivre ensemble dans le canton.

La migration en 2016 n'est pas la même qu'en 1991. Comme la société neuchâteloise d'aujourd'hui qui a gagné une génération. Les enjeux sont de plus en plus complexes. Et nécessitent d'autant plus de prendre régulièrement du recul, de s'appuyer sur des expert-e-s, d'échanger sur les pratiques, de partager les sensibilités, de s'asseoir autour d'une table et de passer en revue les manques et les lacunes. Tout en cherchant, ensemble, les moyens d'y répondre.

25 ans, c'est un bel âge que vit la CICM, un âge idéal pour s'interroger sur les enjeux présents et futurs, pour s'inspirer de son histoire pour avancer vers le futur. Un regard dans le rétroviseur, pas vers l'arrière. Ceci afin de continuer à œuvrer pour la cohésion sociale et l'égalité de dignité de chacune et de chacun, habitantes et habitants du canton, dans toute leur diversité.

DE LA CNTISE A LA CICM EN PASSANT PAR LA CTIE, UN DIALOGUE CONSTANT

Roland Debély, président de la CICM

La CICM, commission consultative du Conseil d'Etat en matière de cohésion multiculturelle, coordonne, en soutien au service étatique chargé de cette question (COSM) et à la déléguée, l'application de la politique d'intégration des étranger-ère-s. Celle-ci s'adresse depuis ses débuts à l'ensemble des institutions et à toutes les personnes domiciliées dans le canton de Neuchâtel, population autochtone ou issue de la migration, ceci indépendamment du statut de séjour, de l'origine ou de la durée de résidence.

Apolitique et non religieuse, la commission reflète la société neuchâteloise et ses diverses composantes. Elle est notamment composée de représentant-e-s des associations et collectivités migrantes, des communes, des services de l'Etat, des partenaires sociaux ainsi que d'expert-e-s actif-ive-s sur cette thématique.

Depuis sa création, la CICM est un lieu d'échange entre ces différents partenaires, permettant d'aborder les problématiques rencontrées et d'émettre des recommandations à l'intention du Conseil d'Etat. Au cours des 25 dernières années, la CICM a ainsi impulsé et accompagné plusieurs modifications légales et projets de petites et grandes envergures en faveur de la cohésion multiculturelle. Sa raison d'être est toujours d'actualité, en particulier en lien avec les problématiques géopolitiques actuelles et les arrivées toujours nombreuses de personnes d'origines diverses.

Je suis heureux ainsi de m'inscrire dans la lignée de mes prédécesseurs, Messieurs André Brandt (1991-1997), Jean Grédy (1997-2005) et Claude Bernoulli (2005-2013) et de continuer, avec l'ensemble des membres de la CICM, à œuvrer pour que Neuchâtel maintienne, dans sa marge de manœuvre, une politique interculturelle libérale et favorable à la cohésion.

CICM : LA PRÉHISTOIRE!

Claude Borel, vice-président de la CICM

Si le Conseil d'Etat des années 70 avait été plus visionnaire, ce n'est pas le 25^e anniversaire de la CICM que nous fêterions aujourd'hui, mais bien le 40^e. Hélas, le gouvernement d'alors n'était pas entré en matière sur une proposition de création d'une telle structure et il avait souhaité qu'elle soit mise sur pied sur une base privée. Ce qui fut fait, mais n'intéressa que les Eglises, les syndicats, les communautés italiennes et espagnoles et le Parti socialiste.

Pendant une douzaine d'années, nous avons organisé de nombreux débats, de grandes fêtes populaires au Temple du Bas lors de la Journée de l'Europe, nous avons évoqué plusieurs problèmes politiques et sociaux, soumis plusieurs dossiers particulièrement choquants au chef du Département de l'économie, mais notre activité se heurtait aux limites du bénévolat, alors que l'immigration prenait davantage d'ampleur et se diversifiait. A la fin des années 80, persuadés que nous servions d'alibi, nous avons dissout notre communauté et demandé au nouveau gouvernement de gauche de s'investir en faveur d'une structure officielle.

Deux premiers pas en ce sens furent accomplis en 1990, avec la nomination d'un délégué cantonal aux étrangers, une première en Suisse, et la création d'un groupe de travail chargé de fixer les axes principaux de la nouvelle structure.

La concrétisation vint l'année suivante avec l'institution d'un bureau du délégué – ce qui permettait à ce dernier de disposer d'une cellule administrative – et la nomination d'une Communauté neuchâteloise pour l'intégration sociale des étrangers (17 avril 1991). Ce dernier organe comptait une trentaine de membres et présentait notamment les avantages suivants:

- la présidence était confiée à un ancien Conseiller d'Etat radical, ce qui était de nature à faciliter les contacts avec les milieux économiques et les partis de droite; ce type de «consensus à la Neuchâteloise» fut maintenu au fil des décennies;
- parallèlement, la nouvelle communauté comprenait plusieurs représentants de l'administration, des milieux économiques, des villes et des régions LIM, ainsi que des collectivités étrangères d'immigration plus récente, à côté bien sûr des partenaires de la première heure (syndicat, Eglises, communautés italiennes et espagnoles);

- grâce au délégué et à ses services, l'action de la communauté gagnerait en efficacité et les problèmes évoqués rencontreraient un écho plus favorable aux niveaux communal, cantonal et fédéral.

Les premières années furent consacrées à la mise en place d'un dispositif permettant à la fois de soutenir les personnes migrantes dans leur compréhension du système suisse et d'encourager les autres services de l'administration à tenir compte des spécificités liées à l'immigration. Le bureau du délégué est ainsi devenu peu à peu un centre de compétences en matière de migrations, interface proposant toute une palette de prestations individualisées (information, conseil, accompagnement, traduction).

1996 marqua un moment décisif dans la consolidation du système mis en place en 1991. En effet, l'adoption d'une loi sur l'intégration par le Grand Conseil, première loi de ce type dans un canton suisse, constituait une reconnaissance des efforts accomplis jusque-là. Quelques années plus tard, la Constitution neuchâteloise de l'an 2000 confirmait que «l'accueil et l'intégration des étrangères et des étrangers, ainsi que la protection des minorités sont des tâches étatiques».

Je n'ai pas l'intention d'établir une chronologie exhaustive des activités du COSM et de la CICM depuis le début de ce siècle. Je tiens toutefois encore à souligner quelques points forts de la politique neuchâteloise à l'égard des immigrés.

Tout d'abord les droits politiques. L'approche neuchâteloise se caractérise par des petits pas successifs. Droit de vote communal depuis 1850; échec devant le peuple pour l'éligibilité communale vers 1990; droit de vote cantonal octroyé avec la Constitution de l'an 2000; éligibilité communale acceptée et éligibilité cantonale refusée en 2007; nouvel échec pour cette dernière en 2016. Malgré cela, Neuchâtel reste le canton qui accorde aux étrangers les droits civiques les plus étendus. L'impact réel de cette démarche d'ouverture n'est pas énorme (faible taux de participation aux scrutins, nombre assez limité de candidats et d'élus étrangers lors des élections), mais l'effet psychologique de ce droit auprès des immigrés est important; il figure en bonne place parmi les éléments constitutifs du sentiment d'être bien accueilli dans notre canton. Il incombe évidemment au COSM, dans le cadre de ses tâches d'information, de mettre en valeur ce facteur d'intégration.

Autre réalisation digne d'intérêt: la charte de la citoyenneté qui, depuis 2009, est remise à chaque nouvel arrivant dans notre canton. Ce document décrit les droits et devoirs des habitants et présente les valeurs fondamentales qui ont cours dans notre société (démocratie, laïcité, Etat social et libéral, etc.). Ces principes y sont développés

sur la base d'exemples concrets. La remise de cette charte s'inscrit dans le cadre de la politique d'accueil des migrants recommandée aux communes par le COSM.

En 1996, la CICM a créé un groupe de contact «Musulmans» visant à une meilleure connaissance réciproque entre divers services de l'administration et les représentants des principales associations musulmanes. Grâce à cet interface, plusieurs problèmes très concrets ont pu être discutés dans un climat serein et des solutions ont généralement été trouvées (ex.: carrés multiconfessionnels d'inhumation de longue durée, viande halal).

Au fil des ans, à partir de 1995, la communauté s'est aussi déployée dans les villes et campagnes, abordant la thématique de l'émigration sous les angles les plus divers: travail, religions, droits politiques, culture, gastronomie, etc. Ces manifestations, organisées à intervalles plus ou moins réguliers (3-5 ans), sous le nom de «Salut l'étranger!», puis de «NeuchàToi», favorisent la compréhension réciproque entre Suisses et étrangers et valorisent les apports multiculturels. Le Prix «Salut l'étranger!», décerné par le Conseil d'Etat depuis 1995, poursuit les mêmes objectifs, en récompensant une personne ou un groupe de personnes ayant favorisé «le respect de l'autre et la diversité des cultures».

La politique d'accueil déployée par le COSM et la CICM et plus largement par l'Etat de Neuchâtel s'inscrit aujourd'hui parfaitement dans la politique de la Confédération, qu'elle a d'ailleurs partiellement inspirée. Cela nous vaut un soutien financier appréciable qui réduit sensiblement nos propres coûts. Considérée comme exemplaire au niveau suisse, la démarche neuchâteloise est aussi appréciée hors de nos frontières, puisqu'elle a figuré récemment au 1^{er} rang de l'indice qualitatif des politiques publiques d'intégration interculturelle établi par le Conseil de l'Europe.

Avant de conclure, j'aimerais encore évoquer trois personnalités marquantes pour le développement de cette politique d'intégration. Tout d'abord Pierre Dubois qui en a posé la première pierre, comme son prénom l'indique, puis Thomas Facchinetti, 1^{er} délégué aux étrangers, qui a construit l'édifice sur des bases solides qui en assurent la pérennité. Une pensée encore pour Vitaliano Menghini, récemment décédé, l'inspirateur et le compagnon de toutes les luttes pour l'extension des droits politiques aux étrangers.

A l'heure où je vais pour ma part bientôt quitter la CICM après 40 ans d'engagement en faveur de l'intégration des étrangers, j'aimerais adresser mes meilleurs vœux de succès et de longévité à la CICM, au COSM et à tous ceux qui leur consacrent un peu ou beaucoup de leur temps.

DES OBJECTIFS INCHANGÉS DEPUIS 25 ANS

Rémy Cosandey, président de la sous-commission «Information»

La commission consultative du Conseil d'Etat qui se préoccupe de l'intégration des étrangers et de la prévention des discriminations a changé de nom au cours des 25 ans de son existence. En 1991, elle s'appelait Communauté neuchâteloise de travail pour l'intégration sociale des étrangers (CNTISE). Aujourd'hui, elle porte un titre plus conforme à la réalité: Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM).

Lors de la séance de constitution de la commission le 7 mai 1991, le conseiller d'Etat Pierre Dubois a souligné que la population étrangère dans le canton de Neuchâtel était importante et qu'il était nécessaire qu'elle ait des relations harmonieuses avec la population locale.

Seuls trois des membres nommés en 1991 sont encore en fonction aujourd'hui (Claude Borel, Luul Sebhatu et le susnommé). Les personnes ont changé mais les objectifs sont restés les mêmes. Aujourd'hui, grâce à l'engagement de la commission et des collaborateurs du Service de la cohésion multiculturelle, le canton de Neuchâtel est cité en exemple dans de nombreux pays.

Les tâches ont évolué au cours des années. L'immigration du siècle dernier était surtout constituée par des personnes européennes (Italiens, Portugais, Espagnols, Hongrois, ressortissants de l'ex-Yougoslavie). Actuellement, le canton accueille beaucoup de réfugiés venant d'Afrique du Nord, de Syrie, d'Afghanistan et d'Erythrée. Les mentalités et les religions des nouveaux arrivants sont différentes, mais tous ont leur place dans le canton et la commission va poursuivre son travail d'intégration avec enthousiasme et humanité.

PRÉSIDENTE 1991-2016



CNTISE

1991 – 1996 : André Brandt, Parti radical-démocratique

Ancien secrétaire général de l'Association industrielle et patronale, M. Brandt a siégé comme député radical démocrate au Grand Conseil neuchâtelois de 1969 à 1977 puis comme Conseiller d'Etat en charge des travaux publics de 1977 à 1989.



CTIE

1997 – 2005 : Jean Grédy, Parti libéral

Ancien secrétaire général de la convention patronale horlogère de 1984 à 1998, M. Grédy a siégé comme député au Grand Conseil neuchâtelois dans les rangs du Parti libéral.



CTIE

2005 – 2013 : Claude Bernoulli, Parti libéral

Ancien directeur de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, M. Bernoulli a siégé en tant que député libéral au Grand Conseil de 1981 à 2000.



CICM

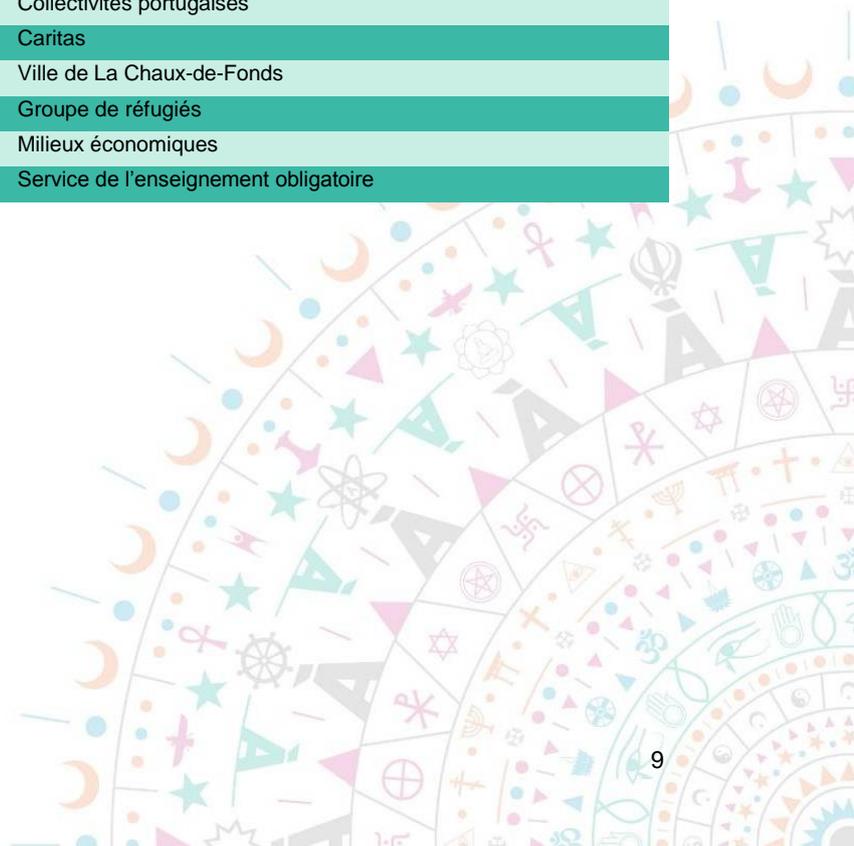
2013 – ... : Roland Debély, Parti libéral-radical

M. Debély a siégé comme député libéral-radical au Grand Conseil de 1989-2005, parlement qu'il a présidé en 2001. Il a été Conseiller d'Etat de 2005 à 2009, en charge de la santé et des affaires sociales.

CONTISE 1991

Monsieur	AMOS	Johnny	Union syndicale cantonale neuchâteloise
Monsieur	ARNAUD	Michel	Collectivités françaises
Monsieur	AUTHIER	Jean-Jacques	Ville de Neuchâtel
Monsieur	BELO	Francisco Ramito	Collectivités portugaises
Monsieur	BOREL	Claude	Commission suisses-immigrés
Monsieur	BRANDT	André	Président
Monsieur	COLAGROSSI	Claudio	Collectivités italiennes
Monsieur	COSANDEY	Rémy	Union syndicale cantonale neuchâteloise
Monsieur	FACCHINETTI	Thomas	Délégué aux étrangers
Monsieur	FERREIRA	José	Syndicat de l'industrie et du bâtiment (SIB)
Monsieur	FRAGA	Adolfo	Collectivités espagnoles
Monsieur	FRAINIER	Maurice	Police des étrangers
Monsieur	FRUTSCHI	André	LIM Montagnes neuchâteloises
Monsieur	GRANDJEAN	Antoine	LIM Val-de-Travers
Monsieur	GUINAND	Charles-Edmond	GastroNeuchâtel
Monsieur	JAMBE	Paul	Ville du Locle
Monsieur	JAQUET	Karl	Ville de Neuchâtel
Monsieur	JEANMONOD	Eric	Ville de La Chaux-de-Fonds
Monsieur	MARTHALER	Maurice	Office social neuchâtelois
Madame	MASSEREY	Christine	
Monsieur	MENGHINI	Vitaliano	Collectivités italiennes

Monsieur	MIAZ	Yann	Centre social protestant (CSP)
Monsieur	MICHELONI	Claudio	Collectivités italiennes
Monsieur	MONNIN	Daniel	Service de l'action sociale
Monsieur	MONTEIRO CARVALHO	Manuel José	Collectivités portugaises
Monsieur	PERRIN	Cyrille	Caritas
Monsieur	SCHEURER	Yves	Ville de La Chaux-de-Fonds
Monsieur	SEBHATU	Luul	Groupe de réfugiés
Monsieur	ZUTTON	Claudio	Milieus économiques
Monsieur	ZWEIACKER	Claude	Service de l'enseignement obligatoire



CICM 2016

Monsieur	BAJRAMI	Belul	Communautés kosovares et albanaises
Monsieur	BASSE	Mouhamed	Collectivités africaines (Bas du canton)
Monsieur	BAUDOIN	Jean-Claude	Bureau neuchâtelois des métiers du bâtiment (BNMB)
Madame	BAUR	Nicole	Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE)
Madame	BELO	Maria	Collectivités portugaises
Monsieur	BIEDERMANN	Daniel	Commission professionnelle neuchâteloise de l'hôtellerie et restauration
Monsieur	BOREL	Claude	Vice-président
Madame	BRAGHINI	Marisa	Association des communes neuchâtelaises (ACN) – Commune de Boudry
Madame	CONSALVEY	Premawathi	Collectivités d'Asie
Monsieur	COSANDEY	Rémy	Union syndicale cantonale neuchâteloise (USCN)
Monsieur	CUCHE	François	Commune de Val-de-Ruz
Monsieur	D'AMATO	Gianni	Forum suisse pour l'étude des migrations (SFM)
Monsieur	DEBÉLY	Roland	Président
Monsieur	DE GREGORIO	Gianfranco	Fédération neuchâteloise des communautés immigrantes (FeNeCi)
Monsieur	FELLRATH	Christian	Service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)
Monsieur	FERNANDEZ	Angel	Office régional de placement neuchâtelois
Monsieur	GAMMA	Serge	Service des migrations (SMIG)
Monsieur	GHIRARDI	Sylvain	Ville de Neuchâtel (Service culture et intégration)
Madame	HERNIC	Jasmina	Collectivités bosniaques
Monsieur	HODEL	David	Parlement des Jeunes
Madame	HONSBERGER	Sarah	Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame	JACOT	Rose-Marie	Association (AVIVO)
Madame	JEMMELY	Josiane	Collectivités africaines (Haut du canton)
Monsieur	KONRAD	François	Centre social protestant (CSP)
Monsieur	LAGGER	Philippe	Association neuchâteloise de défense des chômeurs (ADCN)
Madame	LJUSLIN	Nathalie	Femmes migrantes (RECIF)
Monsieur	LUTHI	Pascal	Police neuchâteloise
Monsieur	MAIRY	Frédéric	Commune de Val-de-Travers
Monsieur	MARGUET	Jean-Claude	Service de l'enseignement obligatoire
Madame	MATTHEY	Nathalie	Syna Syndicat Interprofessionnel
Madame	MAYE	Céline	Déléguée cantonale aux étrangères et aux étrangers
Madame	MOUGIN-MORA	Ingrid	Collectivités latino-américaines
Monsieur	MUSTER	Michel	Association des communes neuchâteloises (ACN) – Commune de La Tène
Madame	PAGNOT	Valérie	Amicale des frontaliers
Monsieur	PEREZ	Miguel	Ville du Locle
Madame	REINHARD	Anne-Dominique	Caritas
Madame	ROUSSEL	Sandrine	Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie
Monsieur	RUFENACHT	Steve	Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale (FAS)
Monsieur	SCHOUWEY	Daniel	Service de l'action sociale (SASO)
Monsieur	SEBHATU	Luul	Groupe des réfugiés
Monsieur	SOYSÜREN	Ibrahim	Collectivités turques
Madame	VANNETTI	Maria-Chiara	Communautés italiennes

D'HIER A AUJOURD'HUI

Gianfranco De Gregorio, représentant de la FeNeCi au sein de la CICM

Dans les années où les étranger-ère-s venaient surtout d'Europe occidentale, la volonté et l'engagement de certaines personnes ainsi que des associations préoccupées par la situation des émigré-e-s de l'époque a permis de former le comité suisse-étranger, non reconnu par le gouvernement neuchâtelois, mais avec la ferme volonté de faire comprendre aux autorités l'importance de l'intégration et de l'octroi des droits civiques.

Il faut reconnaître que durant ces années les autorités cantonales et communales ont compris l'importance des travailleur-euse-s étranger-ère-s pour l'économie qui a permis au canton de Neuchâtel un développement dans tous les secteurs économiques. Aussi, une réflexion a été menée afin d'améliorer les rapports entre Suisse-sse-s et étranger-ère-s et faciliter l'intégration. Un service cantonal a été créé, le COSM, et par conséquent, une commission cantonale, la CICM. Y sont représentées toutes les communautés étrangères ainsi que les institutions cantonales et communales qui donnent forme à des discussions et des propositions soumises au gouvernement cantonal afin de considérer les étrange-ère-s comme des citoyen-ne-s à part entière.

Après 25 ans la situation géopolitique dans le monde et en Europe a changé, la provenance des étranger-ère-s s'est étendue aux pays extra européens, avec les difficultés que l'on connaît. Ceci révèle que la CICM est indispensable et sera toujours plus importante à l'avenir au vu de la situation politique qui prévaut dans les Etats tiers. Les résultats obtenus durant ces 25 années d'existence sont le fruit de l'engagement sans faille des associations d'émigré-e-s, du COSM, de la CICM ainsi que de la volonté politique des autorités. La CICM est une force de propositions et d'échanges nécessaires entre le gouvernement cantonal et les différentes institutions neuchâteloises. Elle doit et devra toujours être une commission de dialogue et non de confrontation stérile.

LA CICM VUE DEPUIS LUBLIN, POLOGNE

Anna Szadkowska-Ciężka, Municipalité de Lublin, groupe de soutien à l'intégration, équipe «Lublin pour Tous»

En 2011, fruit d'heureuses coïncidences, l'office du maire de Lublin, en Pologne, est devenue partenaire du COSM dans le cadre du projet "Lublin pour Tous". L'idée était que nous puissions observer de près le processus d'intégration tel que compris et défini à Neuchâtel afin de l'adapter à la réalité de notre ville. A la fin du projet, un système participatif de management de la diversité a pu être créé à Lublin.

Pendant les deux ans du projet, l'ensemble des participant-e-s de notre côté a été particulièrement touché par l'expérience neuchâteloise. Par «touché» j'entends «sensibilisé» au point de changer son idée de l'ouverture et de la convivialité vis-à-vis des personnes nouvellement arrivées. Durant les différentes visites à Neuchâtel, nous avons pu observer directement les résultats du travail réalisé et la manière dont celui-ci est effectué dans différents domaines. L'un des éléments qui a certainement le plus influencé l'équipe de Lublin fut la CICM. Nous avons reçu ici son ancien président et eu la possibilité, à Neuchâtel, de participer à l'une des rencontres régulières. Observer la manière dont la communauté travaille fut une expérience remarquable. La CICM est non seulement un lieu qui permet la participation (empowerment) des groupes minoritaires, mais est aussi un outil pour partager la responsabilité de la société dans laquelle chacun-e vit. Ceci est le meilleur exemple d'un système participatif que nous ayons pu observer. Nous avons d'ailleurs tenté de copier cela à Lublin, ville dans laquelle le pourcentage d'immigré-e-s atteint à peine 1%. Il nous reste bien sûr un long chemin à parcourir, mais nous sommes persuadés que renforcer la participation des personnes migrantes et les inclure dans le travail de notre ville est l'une des activités les plus importantes sur laquelle nous devons nous concentrer.

Un bon anniversaire à la CICM de la part de toutes et tous ses ami-e-s à Lublin. Comme nous le disons en Pologne, *sto lat!* (100 ans!) – en vous souhaitant beaucoup de succès et d'inspiration pour les (au moins) 100 prochaines années.